

VADEMECUM

Propreté publique

Optimisation de l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte

1. Contexte

Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, est une asbl créée par Fost Plus, Fevia Wallonie et Comeos. Elle est le fruit d'un accord de partenariat entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Dans ce cadre, elle est financée par Fost Plus.

Cet accord de partenariat vise à prévenir et à réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique et le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public.

Sous le label générique "Wallonie Plus Propre", l'asbl Be WaPP développe un plan d'actions établi sur la base des lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources et contribue à le mettre en œuvre.

La propreté publique est un enjeu sociétal complexe, qui nécessite l'implication et la collaboration de tous, à tous les niveaux. Dans ce cadre, Be WaPP s'inscrit en tant que catalyseur d'actions et a pour objectif de devenir un partenaire de qualité de tous les acteurs locaux déjà actifs dans le domaine.

C'est dans cette démarche que Be WaPP souhaite accompagner les communes dans l'élaboration d'un diagnostic poubelle et les aider ainsi à tendre vers une mise en œuvre optimale de leurs infrastructures et de leurs tournées de collecte.

Il est important de noter qu'un bon « Plan Poubelle », à savoir mettre les bonnes poubelles aux bons endroits, permet de diminuer les déchets sauvages de 50%. Mais cela permet également d'éviter que des poubelles soient « mal utilisées ».

Il faut être conscient qu'une poubelle mal placée, isolée (pas de contrôle social à proximité), ayant une capacité trop faible, une ouverture trop grande ou qui ne serait pas régulièrement vidangée donc débordante, sont autant d'éléments qui peuvent soit entraîner le dépôt de déchets illicites (accumulation de sacs de déchets ménagers), soit favoriser le dépôt de déchets sauvages autour de la poubelle.

Le présent vadémécum s'adresse aux communes souhaitant réaliser un diagnostic, avec l'aide d'un consultant, afin d'**optimiser l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte** sur leur territoire pour améliorer la propreté publique.

2. Détails de l'appel à projet

2.1. Objectif

L'optimisation de l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte est basée sur la réalisation préalable d'un diagnostic des poubelles publiques installées sur le territoire de la commune. Celui-ci sera mené par un consultant externe en collaboration étroite avec la commune. Une fois ce diagnostic réalisé, il conviendra d'agir pour répondre aux besoins et problèmes identifiés.

Lorsqu'une commune souhaite optimiser son plan d'aménagement des poubelles, il est important de tenir compte des éléments suivants :

- Couvrir de manière pertinente les lieux au droit desquels l'abandon de déchets est constaté régulièrement ;
- Réfléchir à un placement intelligent et adapté à la situation de terrain (lieux-cibles) ;
- Proposer l'infrastructure adéquate au type de déchet, au public, aux lieux ;
- Effectuer un choix de matériel durable et de qualité ;
- Organiser le trajet de collecte en fonction des contraintes locales ;
- Faciliter le travail d'entretien des équipes de voirie et permettre une vidange adéquate ;
- Eviter l'accumulation de déchets, le débordement de poubelles et les dépôts sauvages ;
- Mettre en place des procédures d'évaluation pour éviter que les situations problématiques perdurent.

2.2. Entité éligible

Toutes les communes wallonnes.

2.3. Accompagnement proposé aux communes sélectionnées

Afin de mener ce diagnostic et d'optimiser l'implantation des poubelles et des tournées de collecte, les communes sélectionnées seront accompagnées par un consultant durant 6 mois à partir de la première réunion de travail et à raison de 5 journées de consultance au total, dont 4 demi-journées en présentiel au sein de la commune. Le consultant sera désigné par Be WaPP qui prendra à sa charge les frais de consultance.

2.4. Rôle du consultant

Dans un premier temps, le consultant accompagnera le groupe de travail composé des personnes ressources désignées par la commune pour l'élaboration du diagnostic dont question ci-dessus. Il soutiendra le groupe de travail, en participant à des réunions, en répondant aux interrogations et en offrant conseils et avis lors des différentes étapes indispensables que le groupe de travail devra mener pour aboutir à un diagnostic, à savoir :

- Le cas échéant, définir et justifier le ou les territoire(s) à diagnostiquer dans la commune et motiver la raison pour laquelle certaines poubelles ne feraient pas partie de l'analyse ;
- Etablir un inventaire des poubelles présentes dans ce ou ces territoires (localisation, caractéristiques – modèle, couleur, ouverture, taille, ... –, fréquence de vidange) ainsi que le type d'environnement dans lequel elles sont placées ;
- Mesurer le taux de remplissage (vide, à moitié remplie, remplie ou débordante) des poubelles faisant l'objet du diagnostic ainsi que de la quantité de dépôts clandestins dans ou autour de celles-ci ;

Dans un second temps, le consultant analysera les résultats des différentes mesures (taux de remplissage et dépôts clandestins alentour) et dressera dans un rapport final la liste des poubelles considérées comme à problème ou mal utilisées, telles que les poubelles toujours débordantes, avec de nombreux dépôts aux alentours, constamment vides, ...

Il y a différentes manières de conclure qu'une poubelle est mal utilisée :

- Elle reste vide, donc personne n'utilise la poubelle et elle pourrait éventuellement être supprimée ou déplacée car mal positionnée ;
- Elle est constamment pleine ou débordante, donc soit il faudrait augmenter sa capacité, soit augmenter sa fréquence de vidange ;
- Elle est remplie de sacs d'ordures ménagères déposés par des habitants, donc soit son ouverture pourrait être trop grande, soit la poubelle est mal positionnée au sein d'un quartier résidentiel ;
- Elle attire les dépôts clandestins et il est important de comprendre pourquoi et prendre des mesures.

Cela permettra au consultant de fixer avec la commune les actions prioritaires à mener pour répondre aux besoins et problèmes identifiés. Différentes mesures pourront dès lors être envisagées, tels que :

- Agrandir la capacité de la poubelle
- Augmenter la visibilité de la poubelle
- Adapter l'ouverture
- Combiner un cendrier avec la poubelle
- Déplacer, supprimer ou ajouter une poubelle

- Augmenter le taux de vidange
- ...

Par la suite, il aidera la commune à optimiser ses tournées de collecte en adaptant leur fréquence de ramassage à la réalité du terrain, en organisant différemment ses tournées et/ou en optimisant l'itinéraire.

1.1. Participation de la commune

Comme signifié au point 2.4., le groupe de travail devra faire l'inventaire de toutes les poubelles présentes dans le ou les territoires définis en amont avec le consultant.

Il conviendra donc de connaître l'emplacement exacte des poubelles ainsi que le type d'environnement dans lequel elles sont placées, à savoir :

- Les alentours d'écoles ;
- Les arrêts de transports en commun ;
- Les centres-villes et villages ;
- Les espaces récréatifs ;
- Les aires de parkings et stations-services ;
- Les bords de route (et notamment la proximité à un passage pour piétons) ;
- Les quartiers commerçants ;
- Les quartiers résidentiels.

D'autres lieux peuvent être définis par la commune, mais ces 8 environnements sont régulièrement impactés par les déchets sauvages et la malpropreté.

Il est également important d'identifier le parc actuel de poubelles avec le nombre, le type, le modèle (ouverture, couleur, ...), la capacité et l'état (endommagé ou non) ainsi que de vérifier si la poubelle est visible pour un citoyen qui doit jeter un déchet.

Le dernier élément important à identifier est la fréquence de vidange de chaque poubelle.

L'ensemble de ces éléments et de cet inventaire s'opérera avec l'application PRO-prete créée par Be WaPP et mise gratuitement à disposition des communes (<https://www.walloniepluspropre.be/gestion-espace/pro-prete/>).

En plus des poubelles et en dehors de ce diagnostic, la commune pourra également y dresser l'inventaire d'autres infrastructures de propreté tels que les cendriers de rue, les bulles à vêtements privées (ex : curitas) ou autres et également d'y répertorier les points noirs afin de les monitorer de manière régulière. Les bulles à verre et les bulles à textile associatives (Terre, Oxfam, Les Petits Rien) sont quant à elles déjà présentes dans l'application en couche de référence.

Une fois l'inventaire effectué, la commune devra effectuer les mesurages mentionnés ci-dessous de manière hebdomadaire, pendant minimum 2 mois.

Pour chaque poubelle identifiée, il convient d'évaluer son taux de remplissage (vide, à moitié remplie, remplie ou débordante) ainsi que la quantité de dépôts clandestins dans ou autour de la poubelle.

Considérant que les lieux-cibles, les types de déchets ou les zones de fréquentation peuvent varier en fonction de l'évolution de la ville ou des activités s'y déroulant, il est indispensable d'effectuer des mesurages de manière régulière.

Taux de remplissage de la poubelle :



Quantité de dépôts clandestins dans ou autour de la poubelle :



Ces mesures devront être introduites dans l'application PRO-preté (partie « opérateur » accessible sur smartphone) afin de centraliser l'ensemble des informations permettant une analyse globale des poubelles de la commune en vue de tirer des indications utiles à l'optimisation du plan d'implantation des poubelles.

2. Dépôt des dossiers de candidature

Les communes intéressées par le présent appel à projets sont invitées à adresser un dossier de candidature impérativement **pour le 30 septembre 2020 au plus tard**, au moyen du **formulaire électronique** accessible à l'adresse internet suivante :

<https://www.walloniepluspropre.be/communes/appel-a-projets-2020/diagnostic/formulaire-de-candidature/>

La commune devra motiver sa candidature en répondant aux 4 questions suivantes :

1. Quels sont le(s) lieu(x) concerné(s) par le diagnostic, si ce dernier n'est pas mené sur l'entièreté de la commune ? ;
2. Combien de poubelles sont présentes sur le territoire communal ou sur le(s) lieu(x) concerné(s) par ce diagnostic ? ;
3. Quelles sont les actions qui ont déjà été mises en place dans ce(s) lieu(x) et qui n'auraient éventuellement pas donné de (bons) résultats ? ;
4. Qu'est-ce que ce diagnostic d'optimisation de l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte pourrait apporter à votre commune ?

Ces différents points permettront de sélectionner les différents dossiers de candidature.

La date de réception du dossier par voie de formulaire fait foi de recevabilité. Un accusé de réception sera envoyé par mail reprenant toutes les infos du dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit également impérativement contenir une copie de la **décision du Collège communal** attestant l'engagement de celui-ci à mettre à disposition les ressources nécessaires intra-communales afin de mener le diagnostic en étroite collaboration avec le consultant en vue d'optimiser l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte de la commune.

3. Sélection des dossiers

La sélection des communes pouvant être accompagnées par le consultant s'opérera sur la base des réponses aux 4 questions exposées ci-dessus.

4. Calendrier

La sélection des communes sera effectuée pour la **mi-octobre 2020**. Les communes sélectionnées seront ensuite contactées par le consultant afin de mettre en place le groupe de travail et de définir la date de la première ½ journée de consultance.

5. Communication

Toute communication portant sur le présent appel à projet devra impérativement être validée par Be WaPP en termes de contenu et de forme et devra mentionner le commanditaire du présent appel à projet, à savoir Be WaPP asbl.

La commune utilisera tous ses canaux de communication afin d'informer ses citoyens. En vue de garder une cohérence régionale, la commune participante s'engage à communiquer vers l'extérieur exclusivement via les outils développés et mis à disposition par Be WaPP.

Be WaPP se réserve le droit de communiquer sur les éléments généraux du projet-pilote sans demander l'accord de la commune et de faire la promotion de certaines actions imaginées sur le territoire de la commune, en tant qu'illustration des bonnes pratiques.

6. Question

Vos questions peuvent être adressées par mail à l'adresse à julie.eeckhoudt@bewapp.be ou alban.bouvy@bewapp.be.
